

MODIFICATION N°2 PLU TEMPLEUVE

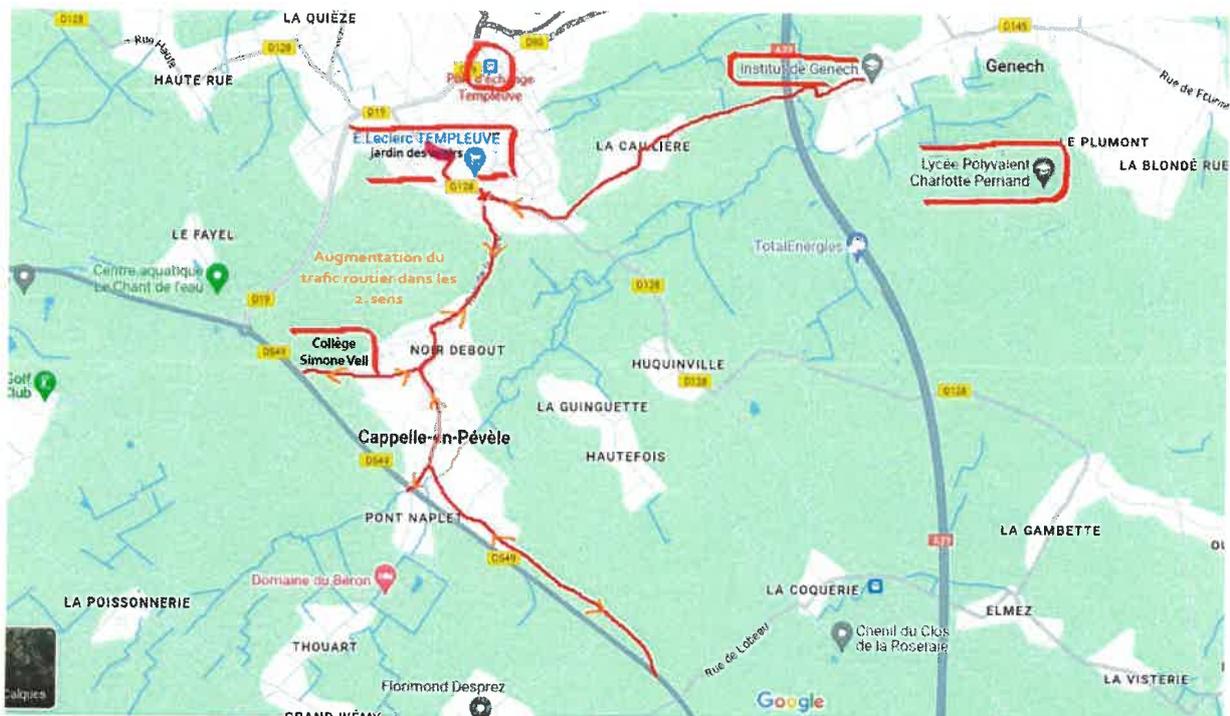
La commune de Cappelle-en-Pévèle dépose ses remarques à propos de la Modification n°2 du PLU de TEMPLEUVE-EN-PEVELE et plus spécifiquement le projet de « Jardin des loisirs ». Elle regrette que la durée de cette enquête ne soit que de 15 jours.

Il est important de souligner que la commune de Cappelle-en-Pévèle jouxte celle de Templeuve-en-Pévèle du côté où le projet « Jardin des loisirs » est prévu. En effet, ledit projet est situé à proximité immédiate du centre de notre village.

La réalisation d'un complexe cinématographique, d'une salle de sports, d'un restaurant vont générer un flux supplémentaire significatif de véhicules sur la commune de Cappelle-en-Pévèle.

Le secteur d'implantation du projet est d'ores et déjà engorgé par un important flux de véhicules desservant :

- Hypermarché Leclerc
- Médivie.
- Les deux lycées de Genech
- Le collège de Cappelle-en-Pévèle
- Le pôle d'échange de Templeuve-en-Pévèle.



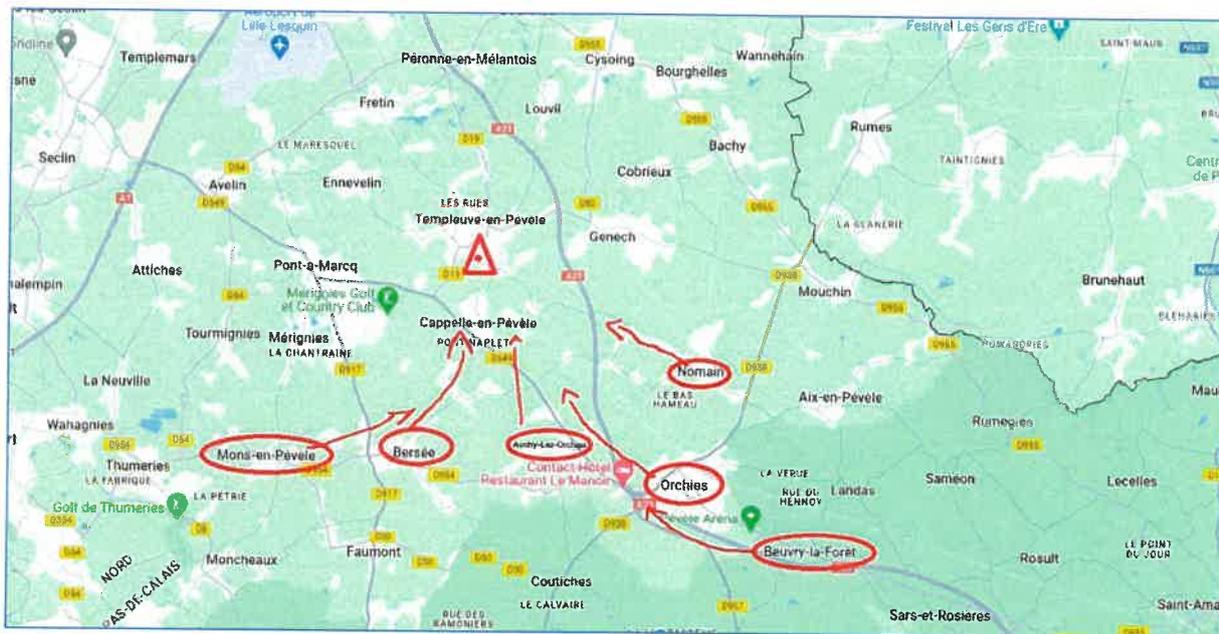
Dès aujourd'hui, l'activité de ces sites provoque déjà des perturbations de la circulation accentuées par le passage des trains de la ligne Valenciennes - Lille dont l'arrêt en gare provoque systématiquement une congestion de la circulation.

Tout cela impacte la commune de Cappelle-en-Pévèle avec une forte circulation sur la RD128 en passant par les rues du Jonquois, de la Gare et de la Libération et de l'Égalité, et également rue du Général de Gaulle, jusqu'à la RD549, dans les deux sens.

En effet, le projet de cinéma notamment va attirer – conformément à ce qui est annoncé par les porteurs du projet – les habitants de la Pévèle situés de l’autre côté de la RD 549 (Bersée, Mons en Pévèle, Auchy-lez-Orchies) mais aussi de Beuvry la Forêt et d’Orchies ce qui va considérablement accroître le trafic dans notre village présentant un accès direct au « Jardin des loisirs ».

Or, nos rues ne sont, d’une part, pas conçues pour absorber ce surplus de trafic : voie pavée pour la rue du Général de Gaulle, virages à 90°C rue de la gare sur laquelle débouchent des lotissements et, d’autre part, le trafic attendu nous inquiète au plus haut point quant à son caractère accidentogène.

Nous considérons que le réseau viaire de Cappelle-en-Pévèle n’a pas vocation à délester le réseau viaire de Templeuve-en-Pévèle.



De plus, on constate d’ores et déjà très régulièrement un blocage à l’entrée de Templeuve-en-Pévèle en venant de Cappelle-en-Pévèle au niveau du Maresquel : de par sa configuration, ce croisement est déjà très difficile à franchir.

Or, ce carrefour n’est pas pris en compte dans le projet d’ensemble. Aucun aménagement permettant sa mise en sécurité, ainsi que la fluidité du trafic, n’est prévu malgré une augmentation substantielle bien prévisible.

Nous rappelons que ce carrefour situé sur une départementale (RD128), fortement fréquenté par des bus (desserte du pôle d’échange de Templeuve-en-Pévèle, des deux lycées de Genech et du collège de Cappelle-en-Pévèle) et des camions (desserte de l’hypermarché Leclerc) est déjà très difficile à franchir.

Enfin, la circulation douce est déjà complexe : l’accès à la piste cyclable en contre bas de la rue du Jonquois côté Templeuve-en-Pévèle - rue de la Gare côté Cappelle-en-Pévèle est extrêmement dangereux.

Aucun aménagement de mise en sécurité ne semble programmé dans cette modification de PLU. Or, avec une augmentation du trafic routier et potentiellement piéton et cycliste à ce carrefour, nous attirons l’attention du commissaire enquêteur sur les risques forts encourus.

Nous déplorons fortement l’absence de concertation avec la commune de Cappelle-en-Pévèle dans la phase de l’élaboration du projet alors que celle-ci est directement et fortement impactée par celui-ci.

Nous regrettons que la commune de Templeuve-en-Pévèle applique le minimum stricto sensu du délai d'enquête publique qui ne nous permet pas de mettre en place un comptage véhicules/jour en appui de nos observations.

En conclusion, la Commune de Cappelle-en-Pévèle n'est pas opposée aux objectifs poursuivis par le projet, mais bien au choix d'implantation de ce dernier pour des activités de loisirs (cinéma, salle de sport, restaurant). D'autres sites, notamment à proximité du Chant de l'Eau, sont de toute évidence plus efficaces et plus accessibles sans avoir un impact aussi négatif sur le trafic au cœur de notre village.

Fait à Cappelle en Pévèle, le 22 novembre 2023



Bernard CHOCRAUX et le Conseil Municipal

Maire de Cappelle-en-Pévèle

Vice-Président à l'Environnement de la Pévèle Carembault